

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **44**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **9**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_075_CC_15
*Présentation de l'état d'avancement du
projet de candidature au label « Pays d'art
et d'histoire » du Territoire de l'Ouest et
validation du plan d'action 2024-2026*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - Mme Jocelyne JANNIN - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Audrey FONTAINE procuration à Mme Lucie PAULA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024_075_CC_15 : PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE CANDIDATURE AU LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » DU TERRITOIRE DE L'OUEST ET VALIDATION DU PLAN D'ACTION 2024-2026

Le Président de séance expose :

I. RAPPEL DU CONTEXTE

A. Les prémices d'un dispositif de développement de territoire culturel

Parmi les sept orientations prioritaires préconisées lors de l'étude en vue de l'élaboration du premier projet culturel du Territoire de l'Ouest dès 2005, la mémoire et le patrimoine apparaissent alors comme « constamment évoqués, souvent honorés mais trop rarement questionnés en termes de contenus et de sens », indiquant de ce fait, les signes d'un besoin de réappropriation de l'Histoire et de la Culture par la population de l'Ouest.

L'idée de la mise en place d'une candidature de l'agglomération au label « Ville et pays d'art et d'histoire » est fortement évoquée (cf. Annexe 1).

Ce projet disparaît en 2010 lors de la définition des compétences culturelles du Territoire de l'Ouest, qui axe ses actions sur le soutien au spectacle vivant et les enseignements artistiques.

Dix ans plus tard, en 2021, les orientations pour le réajustement de la politique culturelle du Territoire de l'Ouest intègrent à nouveau le projet d'une candidature de l'intercommunalité au label « Ville et pays d'art et d'histoire ».

B. La volonté du Territoire de l'Ouest pour une démarche de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » à l'horizon 2026

Par une délibération du 30 novembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président à lancer la réflexion du Territoire de l'Ouest pour la constitution d'un dossier de candidature. Deux ans plus tard, le Territoire de l'Ouest a recruté un agent spécialiste pour cette mission spécifique.

De la même manière le Territoire de l'Ouest s'est engagé fin 2022 dans un projet de Territoire à l'horizon 2040, qui fixe deux priorités :

- Préservation et sauvegarde des patrimoines (matériels et immatériels) ainsi qu'inventaire des éléments remarquables ;
- Diffusion et d'accessibilité de la culture à l'ensemble des citoyens.

Le projet de territoire mentionne aussi explicitement la volonté de l'intercommunalité à s'engager dans la démarche de labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire ».

C. Rappel de la vocation du label VPAH : mettre en lumière le patrimoine culturel et accompagner son rayonnement local

Le label est un outil de valorisation permettant à l'intercommunalité d'être mentionnée dans les documents diffusés par le ministère de la Culture. Le TO a alors l'autorisation d'utiliser le logo pour sa communication et sa signalétique (marque déposée à l'INPI). Une aide peut être obtenue pour éditer des dépliants dans le cadre de la charte graphique du label VPAH.

L'intercommunalité labellisée peut aussi bénéficier du conseil et de l'expertise des services de la Direction des affaires culturelles de La Réunion.

La professionnalisation des agents en charge du service VPAH est aussi encouragée par le ministère de la Culture avec des formations « prise de poste » et l'organisation d'un séminaire annuel de formation pour les animateurs de l'architecture et du patrimoine.

Un soutien financier est accordé aux collectivités ; prévu dans la convention, il peut servir notamment à financer en partie le salaire de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

II. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE À CE JOUR

A. Présentation des missions mises en œuvre depuis 2022

De manière concrète, les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2022-2023 :

- Accompagnement méthodologique et scientifique

- Renfort méthodologique et scientifique au service des acteurs et des dispositifs déjà en place sur les communes les plus avancées dans l'esprit de la démarche de labellisation ;
- Accompagnement méthodologique des services culturels des communes membres et des offices touristiques dans la réalisation de l'inventaire et d'actions de valorisation ;

- Inventaire

- Mise en place d'un inventaire patrimonial sur l'ensemble du territoire à partir d'une solution mobile embarquée et connectée sur support smartphone et/ou tablette numérique auprès de relais à la démarche (communes, associations, enseignement supérieur, citoyens) ;
- Constitution de corpus documentaires ;

- Valorisation

- Expérimentation d'outils numériques de valorisation à destination de publics distants à partir des recherches effectuées pour l'inventaire ;
- Réalisation d'une exposition documentaire « Les territoires culturels de l'Ouest » dont un jeu a été remis à chacune des communes ;

- Développement des partenariats

- Mise en place de partenariats professionnels (Drac, Caue, Université, Ensam, Esa, Oti Ouest ...) et citoyens (associations, collectifs ...) ;

- Animation des travaux de réflexion

- Accueil et coordination d'étudiants de l'université, de l'école d'architecture et de l'école des beaux-arts dans le cadre de stages professionnels ayant un lien avec le label « VPAH » ;

- **Organisation de trois séminaires** en interne (élus et administratifs de l'ensemble du Territoire) ayant pour thématique :

- Les représentations du patrimoine culturel (novembre-décembre 2022) ;
- Point d'étape des travaux de l'inventaire culturel et de la connaissance fine des publics du territoire (avril-mai 2023) ;
- Bilan et perspectives (août 2023).

	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
Inventaire participatif	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Numérisations 3D	Case Mafate Ilette à Bourse	Crédit foncier de Madagascar	Maison Verguin	Maison Créole	Boutique Lon Mon Poï
Soutien méthodologique	- Mise en place d'un répertoire	- En cours de mise en place	- Agrégation des inventaires historiques	- Participation au dispositif « Petites cités	- Mise en place d'un répertoire

et scientifique – Ingénierie culturelle	actualisé du patrimoine culturel communal		- Soutien à la rédaction du dossier de renouvellement « VAH » - Soutien à la conception de la muséographie du CIAP	Publié le de caractère » ID : 974-249740101-20240716-2024_075	actualisé du patrimoine culturel communal	CC_15-DE
Exposition « Territoires culturels de l'Ouest »	Un jeu de 17 panneaux remis à chacune des communes pour diffusion					
Formation acteurs	Service de la culture et du patrimoine	Médiathèque Benoît Boulard	En cours de préparation	Centre culturel L'Alambic	En cours de préparation	
Organisation de séminaires	3 séminaires sur les représentations patrimoniales culturelles					

B. Un fort soutien apporté par l'EPCI à ses communes membres, dans le cadre d'une stratégie concertée et d'une véritable mutualisation

Le Territoire de l'Ouest se positionne non seulement conformément aux compétences qui lui sont assignées par ses statuts réglementaires d'intercommunalité, mais aussi conformément à la dynamique de projets participatifs impulsée avec les communes membres.

Il ne s'agit surtout pas de donner l'impression d'une intrusion dans les politiques culturelles des communes mais bien au contraire de contribuer à leur attractivité culturelle et leur rayonnement territorial en bénéficiant de ressources complémentaires de l'intercommunalité et de pouvoir mutualiser des ressources au service de la politique culturelle de proximité des cinq communes-membres.

En ce qui concerne les actions du Territoire de l'Ouest en 2023 pour la préparation à la labellisation « Ville et Pays d'art et d'histoire », elles se répartissent d'une manière la plus égalitaire possible selon les communes et selon leur niveau d'avancement autour des projets de valorisation patrimoniale :

Les rencontres culturelles partenariales organisées par le Territoire de l'Ouest le 5 octobre 2023, ont mis en lumière les souhaits et les enjeux orientés vers une mutualisation des ressources et compétences des acteurs, qu'il s'agisse des communes, des structures culturelles, des porteurs de projets associatifs et privés, et/ou de l'intercommunalité.

Les élus présents lors de cette journée ont insisté sur la nécessité de poursuivre la démarche de coopération et de mutualisation au sein du périmètre intercommunal.

De plus, lors du dernier séminaire sur le patrimoine en août 2023, la Directrice des Affaires Culturelles a manifesté un grand enthousiasme pour la démarche.

III. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION 2024-2026

A. Présentation du plan d'action (annexe 2)

À l'échelle du Territoire de l'Ouest, pour l'année 2024, les orientations budgétaires proposent de renforcer les actions de diagnostic dans les communes, de poursuivre les actions d'inventaire et d'entamer la muséographie de préfiguration du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Par ailleurs, plusieurs études seront menées (historique architecturale, patrimoine culturel immatériel, iconographique, paysages culturels, enquête sur les pratiques patrimoniales sur le territoire) afin de constituer les socles de connaissance nécessaire à la future valorisation.

Les rencontres engagées entre les services de l'intercommunalité, les communes et les partenaires sur les actions de développement à prévoir en lien avec la candidature au label se poursuivront avec des actions de mutualisation à travers la modélisation 3D d'éléments remarquables de l'Ouest tels que bâtiments, ouvrage d'art etc.).

Par ailleurs, une valorisation numérique sera envisagée des éléments figurant à l'inventaire via une cartographie interactive de type SIG.

De manière globale, la frise présentée en annexe 2 décline les étapes de mise en œuvre du plan d'action jusqu'à 2026.

Répartie selon une double progression chronologique et thématique, elle donne à voir non seulement l'ensemble des actions nécessaires afin d'atteindre les objectifs, mais aussi la prévision des masses budgétaires qui en découlent.

En résumé, pour les trois prochaines années il semble important de pouvoir agir en parallèle sur trois axes complémentaires :

- Un axe scientifique et médiatique permettant la constitution d'un socle de connaissances sur lequel le futur dispositif pourra s'appuyer de manière objective pour toutes ses opérations de valorisation ;
- Un axe collaboratif mettant en évidence la mutualisation des ressources et des compétences autant en interne qu'avec les communes membres et les partenaires de ce projet ;
- Un axe structurant affichant l'importance de l'organisation des ressources nécessaires à ce type d'opération et se concrétisant au final par la création d'un service « Pays d'art et d'histoire ».

B. Intérêts d'adhésion au label « Ville & pays d'art et d'histoire »

S'appuyant sur une **approche élargie et transversale des patrimoines**, le label répond aux principaux objectifs suivants :

Attractivité du territoire

- **Étudier le territoire** par la réalisation de travaux de recherches qui contribuent à mieux éclairer les connaissances propres à son histoire et être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- **Mettre en valeur les patrimoines** bâtis, anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;
- **Renforcer l'attractivité des territoires** et de **favoriser leur développement culturel**, notamment à travers un tourisme de qualité.

Cohésion sociale

- **Sensibiliser aussi bien les habitants que les visiteurs**, en particulier le jeune public qui bénéficie d'actions spécifiques ;
- **Dialoguer avec les habitants**, diffuser des publications et mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine ;
- **Former les jeunes** aux métiers de l'animation et la valorisation du patrimoine (licence professionnelle de guides-conférenciers).

C. Le nécessaire engagement des communes membres pour la réussite du projet

À ce jour, le projet s'est matérialisé par de belles avancées sur le plan technique et partenarial. Cette réussite tient à la forte mutualisation de l'agent mis à disposition du projet, au service des communes membres.

Le projet se situe à une étape charnière.

En effet, la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 proposé ci-dessous :

- Un engagement politique et financier de l'intercommunalité et des communes membres à afficher leur volonté commune à entrer dans la logique du label « Pays d'art et d'histoire » ;
- Une harmonisation des compétences dévolues au Territoire de l'Ouest, centrée sur la mutualisation des ressources et des compétences ;
- Un calendrier triennal précis portant la future candidature au label dans le cadre du mandat de la gouvernance actuelle (2026).

À ce titre, les communes ainsi que le Territoire de l'Ouest devront :

- Afficher des décisions municipales et communautaires en faveur du positionnement de la candidature au label,
- Harmoniser les compétences culturelles et patrimoniales de chacune des communes avec celles du Territoire de l'Ouest ;
- S'engager dans des actions de préservation du patrimoine bâti, notamment dans le cadre des programmes d'aménagement des territoires,
- Développer une politique de valorisation à destination de plusieurs publics identifiés : résidents et visiteurs extérieurs, quels que soient leurs âges et niveau social.
- Enfin, ils s'engagent aussi à structurer un service dédié à ce type d'opérations.

Une convention, signée entre le ministère de la Culture et le président du Territoire de l'Ouest contractualisera alors les engagements de chacun. Il est attendu du Territoire de l'Ouest de :

- Recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine par l'organisation d'un concours spécifique, ainsi qu'à former des équipes de médiation ;
- Conserver et valoriser le patrimoine ainsi qu'à promouvoir la qualité architecturale ;
- Développer une politique des publics mise en œuvre par des guides conférenciers qualifiés : sensibilisation des habitants, initiation du jeune public et accueil du public touristique ;
- Mettre en place un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), destiné à être le lieu d'accueil des visiteurs présentant l'architecture et le patrimoine du pays.

Sur la base de l'engagement des communes et de leur adhésion au projet, un « groupe projet », rassemblant un référent par commune membre et le chef de projet du Territoire de l'Ouest, pourrait être mis en place en 2024 afin de piloter les travaux jusqu'à la signature de la convention.

Il est attendu de l'intercommunalité et de l'ensemble des communes membres de valider le calendrier mentionné ci-dessus ainsi les différentes étapes préalables permettant d'aboutir à la signature de la convention « Pays d'art et d'histoire » par le Territoire de l'Ouest.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **PRENDRE ACTE** de l'état d'avancement du projet ;
- **VALIDER** le calendrier, les différentes étapes et le programme pluriannuel de la future candidature du Territoire de l'Ouest au label national « Ville & Pays d'art et d'histoire » ;
- **VALIDER** le principe d'un « groupe projet » rassemblant les communes et l'intercommunalité, chargé de piloter les travaux jusqu'à la signature de la convention en 2026 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président